"Quand dois-je informer mon patron?"

Autor(en): **Robmann, Eva / Gossweiler, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 126: **Mobilität : mental flexibel bleiben = Mobilité : conserver sa souplesse mentale = Mobilità : preservare la flessibilità mentale**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-815340

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« Quand dois-je informer mon patron ? »

Le diagnostic de Parkinson place les personnes concernées devant d'innombrables interrogations. René Gossweiler, diplômé HES en travail social et responsable Conseil et formation de Parkinson Suisse, apporte des réponses dans le cadre du séminaire « Après le diagnostic ».

René Gossweiler conseille gratuitement les parkinsoniens et leurs proches.
Photo : Kurt Heuberger

Eva Robmann s'est entretenue avec René Gossweiler, responsable Conseil et formation de Parkinson Suisse

René Gossweiler, quelle est la question la plus pressante des personnes qui viennent d'apprendre leur Parkinson ?
Pour de nombreuses personnes concernées, le diagnostic est avant tout un choc. Leur réaction est très variable, elle dépend de la personnalité et de la situation de chacune. Certaines essaient d'obtenir le plus d'informations possible sur Internet, d'autres ne veulent pas être confrontées à la maladie dans un premier temps, pour ne pas avoir à supporter un fardeau supplémentaire. D'autres encore mettent en doute le diagnostic. Toutes ces réactions sont compréhensibles. Mais il arrive un moment où il faut aborder le sujet. En effet, les questions ne tardent pas : qu'est-ce que le diagnostic signifie en termes d'avenir, de travail, de loisirs, de relations ?

Les personnes concernées ne sont-elles pas plus stressées quand elles cachent leur maladie à leur entourage ?
Ici encore, il est impossible de généraliser. La question qui se pose est plutôt : qui mettre au courant et quand ? Informer son entourage du diagnostic, c'est prendre le risque de voir certains de ses membres désemparés par la nouvelle. Parce qu'ils ne savent pas précisément ce qu'est le Parkinson, parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas capables de bien gérer la maladie en raison de leur vécu. Ces gens-là sont prompts à formuler des conseils partant de bonnes intentions ou des remarques blessantes. Je recommande donc de prendre le temps de digérer soi-même le diagnostic et de bien se renseigner sur la maladie. Seulement après, il conviendra d'aviser les proches. Souvent, il est judicieux de ne pas annoncer la nouvelle à tout le monde en même temps, mais de choisir avec précaution un groupe en particulier.

Il n'est pas rare que les personnes concernées me fassent part de leur soulagement au moment de partager le diagnostic avec leurs proches. Veiller en permanence à ce que personne ne remarque un tremblement ou une incertitude de la marche demande énormément d'énergie et est source de beaucoup de stress. Or la quasi-totalité des personnes concernées peut le confirmer, le stress renforce les symptômes parkinsoniens.

Quand les parkinsoniens doivent-ils informer leur employeur ?
Il faut s'interroger assez tôt à ce sujet. Selon les symptômes et la profession, le moment « idéal » peut être très différent. Avant l'entretien, la personne concernée doit absolument être au fait des possibles répercussions du Parkinson sur son activité professionnelle et de sa couverture d'assurance en cas de capacité de travail réduite. Parkinson Suisse propose des consultations individuelles pour aider à sa préparation. Nous abordons la manière d'expliquer à l'employeur ce qu'est le Parkinson et pourquoi il peut être synonyme de pertes de performances, mais c'est aussi l'occasion de prouver l'existence de solutions n'entraînant aucun désavantage pour l'employeur, pour l'employé et pour les assurances.

Quel est votre principal conseil aux parkinsoniens après le diagnostic ?
Le diagnostic bouleverse beaucoup de choses. Il est normal de se sentir complètement dépassé au premier abord. Les personnes concernées doivent prendre leur temps. Par la suite, il s'agit de trouver le courage de reprendre les rênes. Je rencontre de nombreux parkinsoniens et j'en suis témoin : la vie avec la maladie offre de nombreuses possibilités d'aménagement et est absolument digne d'être vécue !

En Suisse romande, c'est Roselyse Salamin qui est chargée de répondre aux questions portant sur le Parkinson en milieu de travail.